CONDITIONS GENERALES DE VENTE VISATROPICAL

Le site **VISA-TROPICAL.COM** consiste à diffuser en toute légalité des informations principalement liées aux services d'obtention de visas de voyage et autres documents consulaires. Toutes les procédures et démarches sont exclusivement établies par les Administrations consulaires telles que les Ambassades, Consulats et autres autorités publiques.

Le champ d'application de la Société **VISA-TROPICAL**, relève de ce fait de l'assistance, et non pas du caractère décisionnel sur l'aboutissement de la demande formulée en rapport avec une démarche précise, dont l'exclusivité revient uniquement à l'Administration sollicitée.

CLAUSE D'ENGAGEMENT

VISA-TROPICAL se veut être l'intermédiaire entre le demandeur (visa, légalisation…), et l'administration respective, seule autorité habilitée à délivrer le document consulaire demandé.

VISA-TROPICAL est régie par une obligation de moyens, lui incombant de mettre à disposition les informations officielles communiquées par les administrations consulaires (liste des documents requis) en vue de la constitution des dossiers respectifs.

La société **VISA-TROPICAL** s'engage à tout mettre en œuvre pour la réalisation des prestations confiées, et se doit de vérifier préalablement tout dossier avant soumission auprès de l'Administration consulaire.

Si un élément venait à manquer, **VISA-TROPICAL** doit en informer le plus rapidement possible le client (mail, téléphone) afin de compléter son dossier dans les plus brefs délais.

VISA-TROPICAL a le devoir de vérifier la conformité du document sollicité par le demandeur et délivré par l'Administration, selon les informations initialement fournies dans le dossier correspondant.

CLAUSE DE NON RESPONSABILITÉ

En aucun cas, la société **VISA-TROPICAL** ne peut être tenue par une obligation de résultat, lorsque la prestation demandée n'est pas de sa seule volonté.